

Recours au Règlement

• (1110)

Des voix: Encore, encore.

M. Milliken: Je pourrais continuer de citer le député de Lethbridge. Il est clair cependant que lorsqu'il a dit «quand cela va-t-il prendre fin», mon collègue voulait savoir quand le gouvernement allait reconnaître le Parti réformiste comme opposition officielle. Le gouvernement n'a évidemment pas demandé que le Bloc forme l'opposition officielle. Le Bloc est devenu l'opposition officielle parce qu'il était le parti d'opposition qui comptait le plus de députés et il est encore le principal parti d'opposition.

En dépit de ses efforts, le Parti réformiste n'a pas réussi à faire élire de députés dans des élections partielles et il ne recueille plus que 10 p. 100 de l'appui populaire dans les sondages. Les réformistes ont des problèmes et ont recours aujourd'hui à cette tactique pour essayer—alors que, comme le député de Roberval l'a si bien fait remarquer, ils ne sont que 52 contre 53—d'obtenir que Votre Honneur décide de déplacer l'opposition officielle à leur profit.

Ce qu'a dit le whip en chef du gouvernement est très clair. Il a dit que vous, monsieur le Président, avez le pouvoir de décider quel parti forme l'opposition officielle à la Chambre. Ce n'est pas au gouvernement à prendre cette décision. Le gouvernement ne veut pas s'en mêler.

S'il arrive dans les jours prochains qu'il y a égalité des sièges, la pratique est de maintenir le statu quo. C'est tout ce que nous pouvons dire. Personne n'est obligé de s'en tenir à cette pratique, c'est seulement la pratique normale.

Quand le président, par exemple, fait face à la Chambre à une égalité des voix qui nécessite sa voix prépondérante, il vote de façon à maintenir le statu quo, c'est à dire qu'il ne vote pas en faveur d'une motion dont l'adoption modifierait le statu quo. Il vote en général de façon à maintenir le statu quo.

C'est la pratique normale qui a été établie par les présidents de la Chambre depuis longtemps. Cette pratique n'est pas nécessairement obligatoire, c'est une convention assez bien acceptée et que Votre Honneur voudra soigneusement prendre en considération au moment de décider. Peut-être ne prendrez-vous pas une décision aujourd'hui, mais attendrez-vous plutôt la démission du député de Lac-Saint-Jean pour le faire. Il est possible que le député ne soit pas élu à la direction du Parti québécois. Bien sûr, s'il est un tant soit peu sensé, il briguera la direction du Parti libéral. Or, le poste est déjà pris au Québec. Jusqu'ici, cela ne s'est pas produit. Cependant, comme les députés de l'autre côté le savent, il lui est déjà arrivé de changer de parti.

M. Boudria: Cinq fois.

M. Milliken: Comme le dit le whip en chef du gouvernement, cinq fois.

Le fait est qu'il se présente à un poste particulier et qu'il a clairement fait savoir qu'il n'avait pas l'intention d'abandonner son siège à la Chambre avant de l'obtenir. Pourquoi abandonner

quelque chose de sûr pour quelque chose qui ne l'est pas? Telles que les choses sont à présent, il est encore député à la Chambre.

Si les choses changent d'ici le retour de la Chambre en février, je suis sûr que Votre Honneur en tiendra compte, examinera les faits et évaluera la situation lorsqu'il prendra sa décision sur ce rappel au Règlement.

Avec tout le respect que je vous dois, je pense que ce rappel au Règlement est prématuré. Le député de Lethbridge devrait contrôler certains membres de son Parti un peu trop exubérants. Je me rends compte que c'est Noël, mais tous les cadeaux ne se font pas en décembre. Certains peuvent se faire un autre jour.

Cette requête est prématurée. Il aurait dû, ainsi qu'il l'avait déclaré au *Herald* de Calgary en novembre, attendre que le Parti réformiste soit le parti d'opposition comptant le plus de sièges pour la faire.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ce dont nous discutons aujourd'hui est peut-être la question la plus importante dont nous aurons été saisis au cours de la présente législature. Il ne faut pas s'y tromper: selon moi, on n'a pas encore compris le sens de nos interventions. Le fait est que notre pays est aussi menacé maintenant que si nous affrontions un ennemi étranger, sauf que l'ennemi est parmi nous. Nous avons permis au cheval de Troie d'entrer au Parlement et de pervertir les actions de la Chambre. La considération la plus importante, c'est de savoir que nous allons livrer un combat de vie ou de mort pour l'avenir de notre pays. Les séparatistes, le Bloc, ont le droit d'être ici en vertu des principes démocratiques. Ils ont le droit de livrer ce combat sur tous les champs de bataille et de le faire avec passion.

• (1115)

Nous avons le même droit, le droit d'utiliser toutes les ressources et tout ce que nous pouvons pour les combattre. Depuis deux ans, nous nous sommes contentés de battre en retraite. Chaque fois que notre pays a eu l'occasion d'affronter les séparatistes, de leur faire baisser les armes, nous avons battu en retraite. C'est pour cette raison qu'on a passé drôlement près de perdre notre pays, le 30 octobre.

C'est ici et maintenant qu'il faut commencer à affronter les séparatistes, au centre névralgique de notre pays, la Chambre des communes. Ces gens n'ont pas le droit de former l'opposition officielle. Ils ne cherchent absolument pas à maintenir l'unité de notre pays.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je ne vous envie pas la lourde responsabilité qui est la vôtre. La décision que vous devez prendre est critique.

J'aimerais rappeler la définition de l'opposition officielle, que vous devez prendre en considération. Le commentaire 196 de Beauchesne se lit comme ceci:

A droit au titre d'«opposition officielle» le groupement qui, parmi les partis minoritaires prêts à remplacer un gouvernement démissionnaire, est le plus nombreux.